

Pages officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **22 (1995)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Service des Suisses de l'étranger

Deux nouveaux collaborateurs

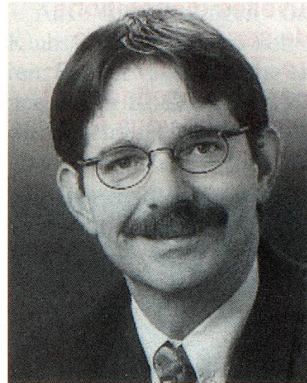
En l'espace de peu de temps, deux mutations ont eu lieu dans le personnel du Service des Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères. Tout d'abord, Dieter Gruber a



succédé, le 24 juin de cette année, à Walter Baumann, qui a été déplacé à Dublin. En dernier lieu, il a été premier collaborateur et consul à l'ambassade de Suisse à

Quito/Equateur et assume au Service des Suisses de l'étranger la fonction de suppléant du ministre Füglistler. Dieter Gruber est né en 1945 à Bâle, où il a terminé sa formation scolaire par un diplôme de commerce. Il a ensuite travaillé dans l'économie privée à Bâle, Neuchâtel et Portsmouth (GB). En 1970, il est entré au service de ce qui était alors le «Département politique» et a été en poste à Barcelone, Buenos Aires, Hambourg, Rome, Las Palmas (Grande Canarie) et Santiago du Chili. Dieter Gruber est marié et père de deux filles adultes. Son hobby: toute la terre.

En outre, Robert Nyffeler occupe, depuis le 18 septembre, le poste de collaborateur juridique au Service des Suisses de l'étranger. Il remplace Paul Andermatt,



notamment comme rédacteur des pages officielles de la «Revue Suisse». Robert Nyffeler a terminé ses études à l'Université de Berne par une licence en droit. Puis il a travaillé à la ch Fondation pour la collaboration confédérale, ainsi que dans l'administration et la justice des cantons de Soleure et de Berne.

Service des Suisses de l'étranger

Nouveautés au DFAE

A lire

Depuis peu, une nouvelle publication du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP est disponible. La brochure «Faisons l'Europe ensemble» s'adresse au grand public et donne une vue d'ensemble de l'Union européenne après Maastricht ainsi que la position de la Suisse dans le contexte de l'intégration européenne. On peut l'obtenir gratuitement en n'importe quelle quantité auprès de: OCFIM, CH-3003 Berne, en joignant une étiquette autocollante portant l'adresse de la personne qui la commande et en indiquant le numéro de commande et le titre:

- 201.335 d Europa wächst zusammen
- 201.335 f Faisons l'Europe ensemble
- 201.335 i Facciamo l'Europa insieme

La revue «La Suisse + le Monde» est également éditée par le DFAE. Elle paraît trois fois par an en allemand, en français et en italien et prend pour thèmes des questions d'actualité concernant la politique extérieure de la Suisse. Si vous désirez un exemplaire pour examen ou un abonnement (gratuit), écrivez à: «Die Schweiz + die Welt», c/o Schaefer Thun AG, Industriestrasse 12, CH-3661 Uetendorf.

ANP

L'UE met fin à la participation de la Suisse au programme d'échanges

ERASMUS sans la Suisse?

L'Union européenne a dénoncé la convention sur la participation de la Suisse au programme d'échanges d'étudiants ERASMUS, avec effet au début de l'année académique 1995/96. La raison en est qu'ERASMUS est intégré dans le programme de formation élargi SOCRATE de l'UE, auquel la Suisse ne

peut pas participer. Les responsables espèrent maintenant parvenir aussi rapidement que possible à un accord, au cours des négociations bilatérales avec l'UE, sur l'adhésion de la Suisse à SOCRATE.

En attendant, on examine comment la Confédération pourrait remplacer provisoirement

ERASMUS, notamment sous la forme de bourses d'échanges et d'autres mesures d'appoint. Les Hautes Ecoles suisses pourraient ainsi poursuivre leurs activités d'échanges dans le cadre actuel.

ANP

Statistique des Suisses de l'étranger en 1995

13 265 nouvelles immatriculations

A fin juin de cette année, 528 148 Suissesses et Suisses étaient immatriculés auprès des ambassades et consulats de Suisse. Par rapport à la fin juin 1994, cela représente une augmentation de 13 265 personnes (2,58 pour cent). 364 182 Suissesses et Suisses de l'étranger (près de 69 pour

cent) sont des doubles nationaux et près de six personnes sur dix vivent dans les pays de l'Union européenne.

56 875 Suissesses et Suisses de l'étranger se sont inscrits auprès des représentations suisses afin de pouvoir exercer le droit de vote. Ceci représente plus de 14

pour cent des électeurs. Selon les indications fournies par la Chancellerie fédérale, il y avait même, le 25 juin passé, 59 868 de nos compatriotes à l'étranger qui étaient inscrits dans les registres électoraux des communes. La différence provient du fait que les données concernant

les Suissesses et Suisses vivant dans la Principauté de Liechtenstein ainsi que certains cas spéciaux n'ont pas pu être pris en compte dans la statistique des Suisses de l'étranger.

ANP



Service militaire obligatoire et taxe militaire

Recrutement plus que jusqu'à 25 ans

Depuis le début 1995, de nouvelles dispositions sont en vigueur en matière de service militaire obligatoire et de taxe militaire. Toutes les ordonnances ayant été adoptées par le Conseil fédéral, nous sommes maintenant à même de vous informer des modifications intervenues.



Depuis le 1^{er} janvier 1995, un Suisse de l'étranger astreint au service militaire, qui a séjourné à l'étranger pendant plus de six ans de façon ininterrompue et dont l'armée n'a plus besoin, ne sera plus incorporé dans celle-ci, lors de son retour en Suisse, qu'à sa demande. Un jeune Suisse de l'étranger qui élit domicile en Suisse peut encore être recruté jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle il a 25 ans accomplis (jusqu'ici 28 ans). Si, lors du recrutement, il est déclaré

apte au service, il peut encore être convoqué à l'école de recrues jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 27

ans (jusqu'ici 30 ans). A sa demande, il peut accomplir son école de recrues jusqu'à l'âge de 32 ans.

En ce qui concerne la taxe militaire, la taxation et la perception de celle-ci seront en principe effectuées, à partir de 1995, par le canton de domicile, avant ou après le séjour à l'étranger. Cette manière de faire soulagera les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats). La réglementation actuelle, selon laquelle la taxe militaire n'est plus due après trois ans de séjour à l'étranger, reste en vigueur. En principe, le montant de la

Soldats de l'école de recrues cyclistes à Romont (FR).
(Photo: Keystone)

taxe militaire s'élève à deux pour cent du revenu soumis à la taxe, mais à 150 francs au minimum.

ANP

Les initiatives en bref

«Oui à l'Europe!»

L'initiative «Oui à l'Europe!» vise à l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne et demande que des négociations soient immédiatement entamées à cet effet. Lorsque celles-ci seront terminées, ce sont le peuple et les cantons qui décideront de l'adhésion.

Lors des négociations et de la révision de la législation suisse, il faudra notamment sauvegarder les valeurs fondamentales de la démocratie et du fédéralisme ainsi que les acquis sociaux et économiques au moyen de mesures appropriées. De même, il faudra tenir compte des

compétences des cantons et défendre leurs intérêts.

L'initiative «Oui à l'Europe!» a été lancée par cinq associations pro-européennes, dont le mouvement de jeunes «né le 7 décembre», qui a déjà déposé une initiative visant à l'adhésion à l'EEE. Une initiative relative à la politique européenne a été déposée par les Démocrates suisses et la «Lega dei Ticinesi»; cette initiative demande que le peuple et les cantons soient consultés pour savoir si l'on a le droit d'ouvrir des négociations sur l'adhésion à l'UE.

ANP

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives suivantes peuvent être signées:

- «**visant à réduire de moitié le trafic routier motorisé afin de maintenir et d'améliorer des espaces vitaux (initiative pour la réduction du trafic)**» (jusqu'au 20.3.96)
Beat Schweingruber
Seefeldstr. 102, CH-8034 Zürich
- «**pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes**» (jusqu'au 15.5.96)
Rita Schmid Göldi, Hans-Huber-Strasse 4, Postfach 687, CH-8027 Zürich
- «**pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes**» (jusqu'au 22.5.96)
Parti écologiste suisse,
Bernhard Pulver,
Waisenhausplatz 21, CH-3011 Bern
- «**pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail!**» (jusqu'au 22.5.96)
Parti écologiste suisse,
Bernhard Pulver,
Waisenhausplatz 21, CH-3011 Bern
- «**Halte à l'endettement de l'Etat!**» (jusqu'au 31.7.96)
Alliance des indépendants,
Rudolf Hofer, Gutenbergstrasse 9, CH-3011 Bern
- «**Oui à l'Europe!**» (jusqu'au 21.8.96)
Reto Wiesli, Postfach 22, CH-3000 Bern 15
- «**Pas d'hydravions sur les lacs suisses!**» (jusqu'au 25.10.96)
Franz Weber, Fondation Helvetia nostra, case postale, CH-1820 Montreux
- «**pour une armée suisse dotée d'animaux (Initiative en faveur des pigeons voyageurs)**» (jusqu'au 23.11.96)
Thomas Fuchs, Niederbottigenweg 101, CH-3018 Bern-Niederbottigen
- «**contre une TVA injuste dans le sport et le domaine social (Initiative pour le sport et les prestations d'utilité publique)**» (jusqu'au 23.11.96)
Marco Blatter, Haus des Sports, Laubeggstrasse 70, Postfach 202, CH-3000 Bern 32
- «**pour une taxe sur la valeur ajoutée populaire**» (jusqu'au 11.01.97)
Lega dei Ticinesi, Giuliano Bignasca, via Monte Boglia 3, CH-6900 Lugano
- «**de la retenue en matière d'immigration!**» (jusqu'au 12.03.97)
Démocrates Suisses, Bernhard Hess, Postfach 8116, CH-3001 Bern

Nouveau à partir de janvier 1996

Majeur à 18 ans

A partir du 1^{er} janvier 1996, l'âge de la majorité sera abaissé de 20 à 18 ans. Cela signifie que, selon le droit suisse, des contrats, des mariages, etc. peuvent être conclus valablement à l'âge de 18 ans déjà.

ANP